

Projet de protocole sectoriel.
Explication du positionnement de la CGSP-Enseignement

La CGSP-Enseignement regrette :

- Un manque de moyen consacré à cet accord pourtant planifié tous les deux ans.
- Des propositions minimalistes au niveau des mesures coutantes.
- Le peu de mesures proposées par les OS prises en compte dans le projet en comparaison avec celles proposées par les PO.
- L'absence dans le projet de protocole de la suppression des dérogations aux normes des tailles des classes pourtant présente dans la version précédente et alors que l'avis 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence indique clairement l'objectif de limitation voire de suppression de ces dérogations.
- Le fait qu'aucune mesure significative permettant l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant, levier essentiel de la lutte contre la pénurie, ne soit présente dans le protocole.
- Le maintien de discriminations et d'anomalies barémiques comme le refus d'attribution du barème 501 à tous les porteurs d'un master en lien avec la fonction, notamment les MFP des Hautes Ecoles.

La CGSP-Enseignement constate néanmoins des avancées positives comme :

- L'augmentation de la partie fixe de la programmation sociale dès 2019.
(augmentation malheureusement trop faible)
- La mise en place, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, d'un groupe de travail chargé, d'ici la signature du prochain protocole sectoriel, de déterminer à quelles conditions les enseignants formés selon l'actuelle formation initiale pourront avoir droit au nouveau barème.
- Le maintien des DPPR.

La CGSP-Enseignement veillera :

- Au respect du décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française et plus particulièrement à ce que la composition des groupes de travail soit en adéquation avec les compétences reprise à l'article 2 de ce décret.

La CGSP-Enseignement marque son accord sur ce projet même si le texte proposé est loin de répondre à la majorité de ses revendications.
Elle veillera par sa présence dans les groupes de travail à défendre ses revendications et particulièrement celles visant l'amélioration des conditions de travail des enseignants.